



Le Vieux-Marchois

Bulletin communal de liaison



Janvier 2012

Numéro 11

Mairie de Vieux-Marché
11, Plasenn ar C'hezeg
22 420 LE VIEUX-MARCHE

Téléphone : 02 96 38 91 13
Télécopie : 02 96 38 94 97
Messagerie : mairie.vieuxmarche@orange.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

- **Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h15 à 17h00**
- **Mercredi de 9h00 à 16h30**
- **Samedi de 8h00 à 12h00**

Dans ce numéro :

Le mot du maire	1
L'école : Visite de Mme MÉNOU Albertine	1
Réaménagement de la RD32	2
Le Marché — les Halles	2
Melle Marie-Angèle, Mme Anjela : sur la place !	3
Le CCAS	3
Le Vieux Marché / Ar c'houerc'had	4
Bibliothèque : recherche de bénévoles	4
Etat civil 2011	4
Entretien des talus	4
Gestion de la ressource en eau	4

Le mot du Maire

Après une année 2011 très animée, 2012 va être une année riche en événements avec quatre dimanches d'élections. Mais elle sera pauvre pour un bon nombre d'entre nous car il va falloir payer, encore payer, toujours payer pour tous les abus éhontés du système...

Après la mise en cause de la crédibilité financière de la France par l'agence de notation Moody's, l'année à venir sera donc rude pour nos finances publiques.

La dette aura été la vedette de cette année. La lecture des courbes d'endettement des pays dits « développés » est vertigineuse. Incroyable lenteur pour découvrir ce que beaucoup avaient signalé depuis des lustres, mais on les avait fait taire. Les banques après avoir été renflouées grâce à l'argent public, participent non pas à la relance économique mais à la spéculation contre les états.

Face à ce désastre international, la commune poursuit, malgré tout, sa dynamique pour répondre au mieux à vos besoins.

Durant l'année qui vient de s'écouler, l'équipe municipale et les agents, se sont investis avec motivation dans les différentes tâches qui leur incombaient. Les travaux les plus conséquents ont été la rénovation de l'école, la construction des halles, la réfection de la voirie et des espaces verts. Ces actions sont des facteurs importants pour le maintien et le développement des services à la population.

Les travaux d'ores et déjà programmés sur le territoire communal concerneront essentiellement l'aménagement et la mise en sécurité de la RD 32 (1ère tranche), Béchenec avec la maison de santé, la salle Victor-Hugo et le lotissement Birla.

A toutes et à tous, l'espérance étant le meilleur remède aux difficultés de la vie, les membres du Conseil Municipal ainsi que le personnel se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et très heureuse année 2012..

Je vous convie à la cérémonie des vœux prévue le samedi 14 janvier à 18h30 à la salle des fêtes du Vieux-Marché afin de débiter ensemble, en toute convivialité, cette nouvelle année.

Très cordialement.

Gérard KERNEC

L'école : visite de Mme Albertine MÉNOU, doyenne du Vieux-Marché

Lundi 14 novembre, nous avons reçu la visite de Mme Menou, accompagnée par sa fille Françoise et Mme Solange Querrec. Albertine a 100 ans, bientôt 101 ans. Elle marche sans canne et se souvient très bien de son enfance. Solange est plus jeune, elle a quand même 73 ans. Nous leur avons posé des questions sur leur vie passée. Nous avons appris que la vie était plus dure autrefois. Solange nous a montré ses premiers sabots de bois. Françoise avait apporté des photos d'Albertine en coiffe à son mariage.



En ce temps-là, le sol des maisons était souvent en terre battue. On n'allait pas longtemps à l'école, quatre ans à peu près, pendant lesquels on devait apprendre le français. On n'avait pas le droit de parler breton. A Noël, les enfants recevaient généralement une orange.

C'était très intéressant et nous les remercions beaucoup de leur visite !

Les élèves de CP-CE1.

Réaménagement de la RD32 : les travaux démarrent !

Des travaux importants durant plusieurs mois

Les travaux concernent la partie allant de Bechenec/Gwazh ar Flour au bourg du Vieux-Marché. La partie Plouaret-Bechenec est envisagée dans le cadre d'une seconde tranche de travaux dans 3 ans environ.

Après le renforcement du réseau d'eau permettant d'assurer la défense incendie du lotissement de « Gwazh ar Flour », et l'enfouissement des réseaux d'électricité, de France Télécom et d'éclairage public la seconde phase de travaux commencera courant janvier et ce jusque fin avril.

L'entreprise Eurovia attaquera le gros du chantier avec les travaux de terrassement, de reprofilage de la route, de création d'un cheminement doux pour les piétons et vélos, de création de murets, etc. Puis l'entreprise Jo Simon réalisera les travaux d'aménagement paysager avec de nombreuses plantations, de créations d'espaces verts, l'habillage du pont SNCF... Ces gros travaux, pour des raisons de sécurité, nécessiteront de barrer la route à la circulation (sauf pour les riverains), pendant un certain temps. Cette obligation, contraignante, permettra au chantier de se dérouler plus rapidement et en toute sécurité.

Sécuriser les déplacements doux...

Les objectifs du réaménagement de l'axe principal menant au bourg du Vieux-Marché sont multiples. Le premier apparaît pour beaucoup comme une évidence : il était grand temps de **sécuriser cet axe très emprunté par les piétons**. Il est clair que de voir des poussettes sur une route départementale aussi empruntée n'avait rien de rassurant. De plus, avec la proximité de la gare Plouaret-Trégor, le récent lotissement de Gwazh ar Flour et le futur pôle de santé, **les déplacements dits « doux », c'est-à-dire à pied ou à vélos devraient se développer encore plus**. Il s'agit donc de leur donner une meilleure place dans l'aménagement de ce secteur en leur réservant **un accotement sécurisé et séparé de la route**. Cet accotement sera, de par ses dimensions et son revêtement, adapté à la circulation des vélos et poussettes mais aussi conforme aux exigences réglementaires pour les personnes à mobilité réduite.

Gestion des eaux pluviales et respect de l'environnement

Le projet est volontairement ambitieux dans le domaine de la gestion des eaux pluviales : plutôt que d'envisager une politique du « tout tuyau » particulièrement coûteuse et néfaste pour l'environnement, les élus ont fait le choix **d'une alternative avec l'installation de tranchées d'infiltration** le long de la route partout où cela était possible. Outre un gain substantiel (plusieurs dizaines de milliers d'euros d'économie) lié à la réduction des bordures et autres ouvrages hydrauliques, cette orientation permettra de limiter l'impact de l'imperméabilisation du sol en laissant l'eau s'infiltrer naturellement dans le sol et limitant également les risques de pollutions des ruisseaux. Par ailleurs, le cheminement piétons/vélos sera réalisé à l'aide d'un revêtement dur mais légèrement perméable favorisant l'infiltration de l'eau.

Embellissement de l'arrivée vers le bourg

Un autre atout du projet consiste en la mise en valeur d'une zone importante puisqu'elle constitue l'entrée principale vers le bourg. **C'est ainsi un peu l'image de la commune qui est présentée**. Aussi, le programme de travaux s'appuie sur un effacement des réseaux aériens, des aménagements paysagers, avec notamment des parterres fleuris, des plantations d'arbres. Une attention particulière sera portée à la mise en valeur de la vallée proche du carrefour de Bechenec avec notamment la construction d'une « terrasse » donnant une vue intéressante sur la vallée, véritable coulée verte ponctuant le paysage. D'autre part, un projet original est envisagé avec la végétalisation du dessous du pont SNCF afin d'égayer un peu les murs gris du pont.

Un projet retenu par le dispositif ECOFAUR : 100 000 € à la clé !

Le dispositif Eco Faur a pour objectif de promouvoir la réalisation d'études et de travaux d'aménagement urbain pensés dans **une logique de développement durable**. Un appel à projets régional est lancé chaque année. La commune du Vieux-Marché a donc orienté son projet dans cet esprit et a déposé un dossier qui a été retenu par le Conseil Régional considérant que le projet intégrait les dimensions qui caractérisent un projet d'urbanisme durable : approche globale, innovation environnementale, gestion économe et durable.

Le choix et l'engagement des élus dans ce sens sont donc récompensés avec à la clé l'attribution d'une **aide financière du Conseil Régional à hauteur de 100 000 € !**

Le coût global des travaux de cette tranche sera de 438 950 € HT dont 277 653 € à charge de la commune.

Le marché – Les Halles

Notre marché est maintenant connu et reconnu dans la région, nous pouvons le constater tous les samedis matin. Afin d'améliorer son fonctionnement nous venons d'ajouter une nouvelle touche en construisant les halles.

Ce beau bâtiment de 48 m² construit à l'ancienne avec l'aval des bâtiments de France vient agrémenter la place des Déportés. Il va également être multifonctionnel : abri bus quotidien pour les collégiens et lycéens de notre commune et confort supplémentaire pour le marché.



Mademoiselle Marie-Angèle, Madame Anjela : sur la place !



Le six novembre 2011 a eu lieu, une journée en la mémoire de Mademoiselle Marie-Angèle Duval. Cette paysanne, qui deviendra sur le tard Madame Anjela Duval est une figure de la poésie en langue bretonne. Une des poétesses les plus populaire de la Bretagne du XXème siècle. Une journée inaugurale qui a rassemblé bon nombre de personnes venues de tout horizon, venues des quatre coins de la place, des cinq coins de la Bretagne pour découvrir l'œuvre du sculpteur Roland Carrée. Un projet porté par l'association locale « Chas Plasenn Anjela-Duval ». Un millier de personnes était là, à un moment ou à un autre, pour une raison ou pour une autre...

Marie-Angèle naît au Vieux-Marché le lundi de Quasimodo 3 avril 1905, à la ferme de Traon an Dour. Ses parents ont déjà perdu deux enfants en bas-âge, alors elle restera l'unique protégée de la famille... Bonne élève elle ne reste pourtant à l'école que quatre années, préférant assurer les travaux des champs auprès de ses parents... Fidèle à ses ancêtres, à sa terre, fidèle à son pays et à sa langue, à sa foi, à chaque fois **Marie-Angèle** refuse de se compromettre. Elle restera ainsi toute sa vie à la ferme de Traon an Dour, sans même se marier, à s'occuper de ses cultures, de ses animaux, à s'occuper de ses vieux parents jusqu'à leur mort en 1941 pour le père et en 1951 pour la mère. Elle est orpheline à 46 ans et se retrouve ainsi seule sur son flanc de vallée, à contempler au loin le village de Trégrom : « **une poule et ses poussins** » posée sur les hauteurs du **Léguer**, à regarder son pays et son cher monde agricole en pleine mutation... Elle accepte mal la tournure que prennent les choses : l'emballement des nouvelles méthodes de culture, et se désole de la perte de la culture propre à ses compatriotes bretons, en particulier le déclin de la langue... Alors, après une longue période de solitude et d'introversité elle se met à écrire à cinquante ans ! Sa manière à elle de porter le combat, de lutter !

La femme, la poète, les chiens, sont désormais sur la place, ils ont quitté les recoins du **Léguer** pour être bien en vue et comme dirait notre élu à la culture régionale, Jean-Michel Le Boulanger « **plus on est enraciné, plus on est universel** ». Désormais trente ans après sa mort, Anjela est sur la place au cœur de la cité ! Une œuvre payée par les trois cents souscripteurs volontaires avec l'aide et le soutien des institutions locales et régionales.



Le Centre Communal d'Actions Sociales du Vieux-Marché

Le **CCAS** est présidé de plein droit par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué paritairement :

- De 4 élus locaux désignés par le conseil municipal : Emmanuelle SADIN (Vice-présidente du CCAS) ; Laurence LELAIDIER ; Maryvonne PIERRES ; Geneviève FLOURET
- De 4 personnes extérieures nommées par le maire : Jean CORRIEN ; Jeanne LE ROUZIC ; Lucie COLLAS ; Joël LEROUX (représentant de l'UDAF)

Le **CCAS** est un "établissement public administratif" ce qui signifie :

- Qu'il dispose d'une personnalité juridique de droit public qui lui permet par exemple d'agir en justice en son nom propre.
- Qu'il a une existence administrative et financière distincte de la commune.
- Qu'il est géré par un conseil d'administration qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale.

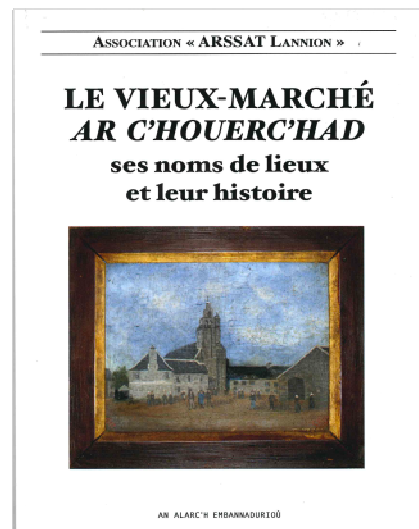
Les actions obligatoires du CCAS : Préventions et développement social dans la commune. Rôle de coordination locale de toutes les actions sociales nationales, régionales et départementales. (Art. 137 du code de la Famille et de l'Aide Sociale) ; Aide à l'établissement des dossiers de demandes d'admission au bénéfice de l'aide sociale (sauf celles se rapportant à l'enfance) (Art. 131-I du code de la Famille et de l'Aide Sociale).

Les actions facultatives du CCAS : Attribution de bons alimentaires en cas d'urgence ; Banque alimentaire : Gestion des dossiers des bénéficiaires et distribution des colis : une fois tous les 15 jours ; Gestion de 18 logements sociaux : 16 appartements à la Résidence Paul le Flem et de 2 maisonnettes « Hent Gwilherm Dubourg »



LE VIEUX-MARCHÉ / AR C'HOUEC'HAD : ses noms de lieux et leur histoire

Plusieurs membres de l'ARSSAT, Association de Recherche et de Sauvegarde des Sites Archéologiques du Trégor, ont travaillé pendant 18 mois sur la toponymie de la commune. Un livre, édité par « An Alarc'h », présente le résultat des nombreuses recherches effectuées. Il développe entre autre une étude détaillée de 165 noms de hameaux et nous fait découvrir le patrimoine du Vieux-Marché. L'histoire de la commune y est également évoquée. Le livre est en vente à la Maison de la Presse de Plouaret ainsi que dans les librairies de la région.



Bibliothèque : Recherche de bénévoles

La bibliothèque communale est ouverte à tous gratuitement. Les jours et heures de permanences sont les suivants : Mercredi de 10H00 à 12H00 ; Vendredi de 16H30 à 17H30 ; Samedi de 10H00 à 12H00.

L'équipe de bénévoles s'investit pour le bon fonctionnement et l'animation de cet équipement municipal indispensable au développement culturel local. Si vous disposez d'un peu de temps, que vous aimez la lecture, la rencontre, venez participer à la dynamique de la bibliothèque en devenant bénévole à votre tour. Pour cela rien de plus simple, il vous suffit de vous rendre à l'une des permanences hebdomadaires et de vous présenter aux bénévoles présents.

Etat Civil 2011

Naissances :

- Marc MULSANT le 23 mars
- Timéo LOUIS le 17 janvier
- Youness SAFOUANE le 27 janvier
- Ilyas SAFOUANE le 27 janvier
- Yann DRUART le 13 avril
- Guillemette RENON- - RIDEL le 30 avril
- Laly GILBERT le 11 juin
- Enora LE GUILLOU le 20 juin
- Vanille CALANDRA le 26 juin
- Charlotte LE MAT le 18 septembre
- Manon GUILLAUME TALGUEN le 24 octobre



Mariages :

- Gilles MER et Marie-Laure LESERVOISIER le 09 juillet
- Sébastien CONNAN et Patricia WALLET le 13 août

Décès :

- Albert LE MARCHAND le 27 janvier
- André LE COZ le 24 février
- Albert COLLOBERT le 07 mai
- Martial ROCHE le 16 mai
- Jean-Claude ALBY le 16 mai
- Michel GELIN le 24 juin
- Claude LE FUSTEC le 25 juin
- Marie GEFFROY le 20 juillet
- Nadia LIGERON le 03 août
- Marie Françoise LE NORMAND le 02 septembre
- Marie LE BONNIEC le 21 septembre
- Pierre BOIVIN le 19 octobre
- Cyril JEANDEL le 19 octobre
- Martine LE MORELLEC le 16 novembre
- Roger CUDENNEC le 22 novembre

Entretien des talus

Il est rappelé aux propriétaires de haies situées en bordure de route, qu'ils doivent les entretenir de façon à ne pas gêner la circulation des véhicules et réduire les risques de chutes de branches sur la voie publique. De même, pour les haies proches des lignes EDF, il est important de contenir la végétation à proximité pour prévenir les risques de coupures d'électricité en cas d'intempéries! Un entretien régulier permettra, en outre, d'éviter une intervention plus radicale des services d'ERDF sur vos arbres.

Gestion de la ressource en eau dans le département des Côtes d'Armor

En raison du déficit pluviométrique, que nous avons connu en fin d'année 2011, le Préfet des Côtes d'Armor appelle l'ensemble des usagers (particuliers, collectivités, artisans, agriculteurs) à veiller à une utilisation économe de l'eau potable et à lutter contre le gaspillage.

Les mesures à adopter sont simples : s'assurer de la fermeture effective notamment des robinets, éviter ou limiter au strict nécessaire les arrosages, limiter les lavages, notamment des véhicules ou des bateaux, privilégier lorsque l'on en dispose l'utilisation des ressources en eau privées pour des usages ne nécessitant pas une eau potable.

Dans l'immédiat, il n'est pas jugé utile de prendre des mesures réglementaires de restriction d'utilisation de l'eau potable dans la mesure où, grâce à l'existence de 3 barrages départementaux et de l'interconnexion des réseaux, les volumes actuellement mobilisables permettent de faire face aux besoins pour une durée d'environ deux mois.

Cependant l'évolution de la situation nécessite de faire preuve d'une grande vigilance de la part de tous les usagers. Elle fait l'objet d'un suivi renforcé de la part des services de l'Etat, du Conseil Général et du syndicat départemental d'alimentation en eau potable. Des mesures de restriction pourraient être décidées en 2012 si les conditions météorologiques des prochains mois ne permettent pas de compenser le déficit hydrique.